

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 9 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 3 SEPTEMBRE 2026

Date d'affichage : 4 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + LAINE M., 5^{ème} adjointe + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A. qui donne pouvoir à HAMLAH M. + FREMEAUX G. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + SMAGGHE D. qui donne pouvoir à LAINE M. + DEJONGHE V. qui donne pouvoir à AMGHAR S. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-06-02

OBJET

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

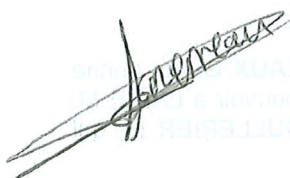
Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du *Code Général des Collectivités Territoriales*, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 18 juin 2026, Monsieur le Maire a signé avec l'association « RASSO VALENCIENNOIS » une convention de mise à disposition à titre gracieux du parc « Joseph SUCCI » afin d'y organiser un rassemblement et une exposition de véhicules, le dimanche 28 juin 2026.
- En date du 22 juin 2026, Monsieur le Maire a signé avec la CAF du Nord un avenant de prolongation à la convention de prestation de service « accueil de loisirs » (ALSH) « EXTRASCOLAIRE ».
- En date du 2 juillet 2026, Monsieur le Maire a signé avec l'Education Nationale et la CAPH une convention de partenariat pour l'enseignement de l'EPS à l'école primaire : dispositif savoir rouler à vélo.

L'assemblée délibérante prend acte de ces décisions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

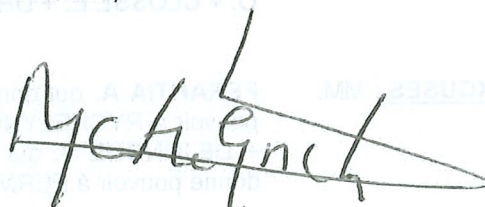


Gwenaëlle FARENEAU



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 14/09/2026
Publiée ou notifiée le 14/09/2026
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

